

# Procédure file

Informations de base	
CNS - Procédure de consultation Décision	1995/0250(CNS) Procédure terminée
Amélioration des statistiques agricoles communautaires Modification <a href="#">1997/0245(CNS)</a> Modification <a href="#">1999/0137(COD)</a> Modification <a href="#">2002/0044(COD)</a> Modification <a href="#">2003/0304(COD)</a> Sujet 3.10.30 Statistiques agricoles	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>AGRI</b> Agriculture et développement rural	GUE/NGL <a href="#">JOVÉ PERES Salvador</a>	11/12/1995
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>BUDG</b> Budgets	ELDR <a href="#">MULDER Jan</a>	31/10/1995
	Formation du Conseil	Réunion	Date
	<a href="#">Agriculture et pêche</a>	<a href="#">1940</a>	25/06/1996

Evénements clés			
16/10/1995	Publication de la proposition législative	COM(1995)0472	Résumé
28/11/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/04/1996	Vote en commission		Résumé
22/04/1996	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A4-0115/1996</a>	
24/05/1996	Débat en plénière		
24/05/1996	Décision du Parlement	T4-0306/1996	Résumé
25/06/1996	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
25/06/1996	Fin de la procédure au Parlement		

01/07/1996

Publication de l'acte final au Journal officiel

**Informations techniques**

Référence de procédure	1995/0250(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Décision
	Modification <a href="#">1997/0245(CNS)</a> Modification <a href="#">1999/0137(COD)</a> Modification <a href="#">2002/0044(COD)</a> Modification <a href="#">2003/0304(COD)</a>
Base juridique	CE avant Amsterdam E 043
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AGRI/4/07319

**Portail de documentation**

Document de base législatif	<a href="#">COM(1995)0472</a> <a href="#">JO C 336 14.12.1995, p. 0006</a>	16/10/1995	EC	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A4-0115/1996</a> <a href="#">JO C 152 27.05.1996, p. 0003</a>	22/04/1996	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T4-0306/1996 <a href="#">JO C 166 10.06.1996, p. 0236-0265</a>	24/05/1996	EP	Résumé
Document de suivi	<a href="#">COM(1999)0338</a>	07/07/1999	EC	
Document annexé à la procédure	<a href="#">COM(2002)0079</a>	13/02/2002	EC	Résumé
Document de suivi	<a href="#">COM(2002)0339</a>	25/06/2002	EC	Résumé
Document de suivi	<a href="#">COM(2007)0732</a>	21/11/2007	EC	Résumé

**Informations complémentaires**

Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>
-----------------------	-------------------------

**Acte final**

<a href="#">Décision 1996/411</a> <a href="#">JO L 162 01.07.1996, p. 0014</a> Résumé
--

**Amélioration des statistiques agricoles communautaires**

OBJECTIF : harmoniser et améliorer les flux de données nécessaires à la mise en oeuvre de la politique agricole commune. CONTENU : La proposition de décision du Conseil : - définit les domaines d'application au sein desquels des améliorations sont réalisables ainsi que les principes régissant ces améliorations; - met en place un mécanisme pour la réalisation de ces améliorations qui assure une participation appropriée de tous les acteurs concernés; la première phase de ce processus d'amélioration des statistiques agricoles communautaires est mise en oeuvre durant la période 1995-1997; - prévoit des mesures facilitant l'introduction de modifications mineures dans la spécification des exigences communautaires et dans les systèmes nationaux afin qu'ils puissent satisfaire à ces nouvelles exigences; - prévoit un processus d'adaptation à l'évolution des besoins. ?

## Amélioration des statistiques agricoles communautaires

---

La commission a approuvé le projet de rapport. Tous les amendements ont été approuvés. Ceux du rapporteur visent à renforcer le rôle de la télé-détection et la structure administrative des Etats membres. ?

## Amélioration des statistiques agricoles communautaires

---

Le Parlement européen a adopté le rapport de M. Salvador JOVE PERES (GUE/NGL, E) sur la proposition relative à l'amélioration des statistiques agricoles communautaires. Les amendements apportés à la proposition de décision visent principalement à renforcer la structure administrative des Etats membres chargés de collecter les statistiques agricoles. Le PE propose notamment : - que le processus d'adaptation des statistiques agricoles communautaires débute pendant la période 1996-1997; - que le plan d'action pour les statistiques agricoles soit défini chaque année par la Commission en coopération avec Eurostat et le Comité permanent de la statistique agricole, ainsi que le Comité du programme statistique; - que la contribution communautaire aux dépenses d'adaptation des systèmes nationaux se limite aux dépenses d'investissement et ne dépasse pas 50% du coût total de chaque opération; - d'examiner les conséquences de la mise en oeuvre de la réforme de la PAC, dans la perspective de l'élargissement de l'UE aux PECO. ?

## Amélioration des statistiques agricoles communautaires

---

OBJECTIF : permettre aux statistiques agricoles de mieux répondre aux besoins d'information issus de la réforme de la politique agricole commune. MESURE DE LA COMMUNAUTE : Décision du Conseil 96/411/CE relative à l'amélioration des statistiques agricoles communautaires. CONTENU : la décision du Conseil a été établie dans le contexte de la décision 93/464/CEE relative au programme-cadre pour les actions prioritaires dans le domaine de l'information statistique 1993-1997. Elle définit les domaines d'application au sein desquels des améliorations sont réalisables ainsi que le mécanisme pour réaliser ces améliorations, en assurant la participation appropriée de tous les acteurs concernés. La première phase de ce processus d'adaptation des statistiques agricoles communautaires est mise en oeuvre durant la période 1996-1997. La Commission établira chaque année un plan d'action technique pour les statistiques agricoles, plan qui couvrira les actions à entreprendre par les Etats membres. De plus, la décision prévoit des mesures facilitant l'introduction de modifications mineures dans la spécification des exigences communautaires et dans les systèmes nationaux afin qu'ils puissent satisfaire à ces nouvelles exigences. Enfin, la décision prévoit un processus d'adaptation à l'évolution des besoins. ?

## Amélioration des statistiques agricoles communautaires

---

En présentant son rapport relatif à la création d'une base de données sur les paiements effectués dans le cadre de la section "Garantie" du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, la Commission tire les conclusions suivantes : - bien que certaines améliorations supplémentaires puissent être nécessaires, en particulier en ce qui concerne la qualité des données, l'exhaustivité des rapports et la validation des résultats, la base de données actuelle "Clearance Audit Trail System" (CATS) semble pouvoir répondre aux besoins d'information exprimés par le Parlement et le Conseil; - pour que la base de données CATS puisse être utilisée en vue de suivre les évolutions et d'établir des prévisions dans le secteur agricole, la modification juridique nécessaire a été adoptée et est entrée en vigueur en mars 2002. Une autre modification de la législation actuelle a également été adoptée afin de mettre en oeuvre un système absolument complet d'"identificateurs uniques" des bénéficiaires pour l'ensemble des Etats membres. Cette exigence entrera en vigueur le 1er janvier 2003, mais des chiffres indicatifs pourront déjà être fournis avant cette date; - sous réserve que les Etats membres soient en mesure de communiquer les données requises et en conformité avec les contraintes imposées par la législation applicable, la Commission mettra à disposition une série de tableaux indiquant, pour chaque Etat membre, la ventilation des paiements en fonction de l'importance de l'aide reçue, dès que les données essentielles relatives à l'exercice financier antérieur auront été validées; - le système de gestion comptable et financière AGREX sera encore amélioré et perfectionné. Cette modification portera également sur les aspects relatifs à la manière d'enregistrer les opérations financières individuelles, le cas échéant, et sur des questions liées à une éventuelle intégration des informations disponibles dans CATS et dans AGREX. ?

## Amélioration des statistiques agricoles communautaires

---

La Commission européenne a présenté son 3<sup>ème</sup> rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la décision 96/411/CE du Conseil relative à l'amélioration des statistiques agricoles communautaires membres.

La décision 96/411/CE a pour but d'inciter les Etats, dans les limites imposées par les ressources disponibles, à prendre les mesures nécessaires pour adapter leurs systèmes nationaux de statistiques agricoles. La Communauté participe financièrement aux dépenses encourues par chaque Etat membre pour les adaptations des systèmes nationaux ou pour les travaux préparatoires liés à des besoins nouveaux ou croissants prévus dans le cadre d'un plan d'action technique.

Mise en oeuvre des plans techniques TAPAS : 6 plans d'action techniques ont été définis par des décisions de la Commission. Le budget communautaire pour la période 2003-2007 au titre des plans d'action annuels s'est élevé à 5.343.519 Mios EUR pour un nombre total de 135 actions. Les domaines d'action couverts sont les suivants:

- Données physiques de l'agriculture européenne : les actions visaient à améliorer les données relatives aux superficies, à la production et à l'utilisation des cultures, et en particulier les bilans; les données relatives aux cheptels, à la production et à l'utilisation de produits animaux et, en particulier, les bilans viande. D'autres actions ont eu pour but de développer les bilans de l'alimentation animale, en améliorant les méthodes d'estimation. Au total, 37 actions ont été réalisées dans 16 Etats membres avec, pour résultat, des ensembles de données plus complets.
- Aspects environnementaux de la comptabilité agricole : une action a été menée afin de tester la possibilité d'introduire dans la

méthodologie des comptes économiques de l'agriculture (CEA) certains concepts et définitions qui permettraient de traiter des composantes d'intérêt environnemental comme des services dans la production totale, des subventions ou des taxes.

- Indicateurs agri-environnementaux : les actions ont consisté à améliorer les indicateurs existants (ex : informations régionales sur le rendement de certaines cultures ; données relatives à la vente ; consommation d'engrais minéraux). Elles ont également concerné l'établissement d'indicateurs paysager, les données sur les pratiques culturales et l'utilisation des pesticides. Des actions relatives aux bilans de nutriments sont prévues dans le cadre du plan annuel 2007. Au total, 26 actions impliquant 10 États membres ont été menées à leur terme, sont en cours ou prévues. Ces actions ont servi de point de départ pour la proposition de règlement relatif aux statistiques sur les produits phytopharmaceutiques.
- Développement rural : 31 actions impliquant un total de 14 États membres ont été menées à leur terme, sont en cours ou prévues. Des aspects très variés ont été couverts, par exemple les revenus non agricoles des exploitations et des familles, les conditions de vie dans les régions rurales et la contribution de l'agriculture en tant que soutien d'autres activités économiques ou culturelles.
- Registres statistiques des exploitations : les 14 actions entreprises dans le cadre des plans d'action 2005 et 2006 ont visé : l'amélioration et l'automatisation des procédures d'actualisation des registres; le développement de liens avec d'autres sources de données comme le registre des entreprises ou les registres des animaux; l'amélioration de la qualité et de la couverture des registres nationaux des exploitations agricoles.
- Enquêtes sur les petites unités : 6 États membres ont participé aux plans d'action visant à étudier la couverture des exploitations agricoles de petite taille. Ce travail a consisté à examiner les différentes catégories et caractéristiques des petites exploitations et à déterminer quels types de petites exploitations devraient être enregistrés dans les registres nationaux des exploitations agricoles.
- Statistiques sur la structure des exploitations agricoles : en 2003, avant leur entrée dans l'Union européenne, les 10 futurs États membres ont réalisé une enquête sur la structure des exploitations agricoles, sans avoir toutefois l'obligation de transmettre les données individuelles à Eurostat. La deuxième phase du plan d'action TAPAS 2004 leur a permis de préparer cette transmission et de consolider ces statistiques.
- Agriculture biologique : 15 nouvelles actions portant sur l'agriculture biologique sont prévues pour 2007. Il s'agit notamment d'améliorer les statistiques relatives à la production, la transformation et la consommation de produits biologiques, les bilans et les prix relatifs à ces produits.

Une discussion menée en mars 2007 au sein du Comité permanent de la statistique agricole (CPSA) a débouché sur les conclusions suivantes:

- la plupart des actions qui sont maintenant achevées ont donné des résultats utiles ;
- presque tous les membres du CPSA ont apprécié les échanges d'expériences réalisés entre les bénéficiaires des plans d'action TAPAS ainsi que la vision à long terme des évolutions statistiques nécessaires ;
- d'un autre côté, certains membres du CPSA ont fait part de leur préoccupation quant à l'efficacité des plans TAPAS, et mis en doute le fait que les actions réalisées présentent de l'intérêt pour la Communauté. Certains membres sont contre la prolongation des plans TAPAS ou émettent de sérieuses réserves ;
- la charge administrative (en termes de travail à façon et de législation) a été jugée disproportionnée par rapport au budget utilisé ;
- le lancement d'études par le biais des plans TAPAS constitue une procédure extrêmement longue qui prend environ un an de plus que la procédure de la politique de subventions normale.

La Commission estime qu'il reste nécessaire d'adapter le système statistique aux nouveaux besoins mais aussi de soutenir financièrement cette adaptation que les États membres doivent réaliser. Toutefois, le financement des actions par des subventions communautaires ordinaires serait une alternative efficace à la procédure des plans TAPAS.